

Le spiritisme

IL n'y a rien de nouveau sous le soleil, a dit Salomon ; et c'est tout à fait vrai de l'amour du merveilleux qui a existé de tout temps et que les magiciens de tout genre ont toujours exploité avec succès, tant l'homme a besoin de croire à ce qui le dépasse, et de connaître ce mystérieux au-delà qui l'attire par l'attraction de l'inconnu en même temps qu'il l'épouvante.

Six cents ans avant l'ère chrétienne Pythagore enseignait que les âmes ne quittaient à la mort le corps qu'elles avaient animé que pour rentrer dans un autre, et c'est depuis bien longtemps qu'on pratique la *nécromancie* ou l'*évocation* des morts, pour se mettre en relation avec les Esprits. Le Spiritisme avec la réincarnation des Esprits qui passent d'un corps dans un autre jusqu'à leur entière purification, avec leurs messages et leurs apparitions plus ou moins fantastiques n'a rien inventé ; c'est du vieux neuf qui rappelle les pratiques d'une Magie qui n'a de nouveau que le nom, à moins que dans un siècle de lumière ce soit une nouveauté de prendre de vaporeux et ridicules fantômes pour la réalité.

Aussi la masse peut s'y laisser prendre, mais les savants ne s'y trompent pas ; et pour accepter la théorie spirite qui leur paraît ce qu'il y a de plus invraisemblable, ils attendent des preuves qu'on ne leur a pas encore données, et en attendant l'explication scientifique de phénomènes étranges, ils n'y voient pas autre chose que l'habileté d'audacieux prestidigitateurs, quand ce n'est pas la fraude de mystificateurs médiums.

Malgré ce discrédit jeté sur lui par la science, le spiritisme n'hésite pas à se réclamer du grand service qu'il rend à la religion pour s'attirer la sympathie des catholiques et s'en faire des adeptes. C'est lui, en effet, prétend-il, qui a achevé la déroute du matérialisme en donnant la preuve la plus positive, la plus sensible et pour ainsi dire matérielle de l'existence et de l'immortalité de l'âme. Qui peut en effet mettre en doute cette vérité, maintenant que grâce au spiritisme, les Esprits viennent eux-mêmes se faire voir aux vivants et affirmer leur survivance par des faits indiscutables ? Que l'existence de l'âme et son immortalité soient un des dogmes fondamentaux de notre foi et qu'elles servent de base à la morale religieuse, ce n'est pas douteux ; mais que cette base serait fragile, si elle n'était étayée que par la doctrine spirite, qui menacée un jour au l'autre d'être remplacée par une croyance non moins imaginaire l'entraînerait dans sa ruine ; trop prudente est l'Église pour se commettre avec de pareils alliés ; elle se souvient d'ailleurs que le Maître ne voulait pas des éloges des démons qu'il chassait des corps

des possédés et comme lui elle redoute tout ce qui peut lui venir d'une source aussi suspecte. C'est pourquoi loin de chercher une confirmation de ses dogmes dans la doctrine spirite, c'est au nom même de leur foi, qu'elle défend aux fidèles de se mêler aux pratiques spirites, quelles qu'elles soient. C'est qu'en effet ces Esprits désincarnés et réincarnés ne sont pour ainsi dire que la caricature de l'âme que Dieu a créée pour animer un corps *unique*. Nous savons en effet que lorsque le corps est mort, le rôle de l'âme ici-bas est fini, elle entre dans l'Éternité, c'est là que son séjour est à jamais fixé soit dans le Ciel après le Purgatoire si la mort l'a trouvée en état de grâce, soit en Enfer, si avant la mort elle n'a pas obtenu le pardon de ses péchés mortels.

C'est donc une grave erreur de soutenir avec les spirites que dans l'autre monde les âmes peuvent se purifier de leurs impuretés terrestres en passant d'un corps dans un autre, et qu'une fois purifiées elles ont droit au bonheur éternel. C'est en effet nier l'éternité des peines et supprimer l'enfer. Que si à cette doctrine évidemment hérétique du spiritisme sur un point fondamental de la religion, on ajoute d'autres erreurs assez nombreuses qui contredisent la morale chrétienne, on comprendra sans peine que l'Église aurait manqué à son devoir de gardienne de la foi, si elle n'avait signalé aux fidèles dans les avances du spiritisme un piège d'autant plus dangereux qu'il se cachait sous les dehors d'une doctrine apparentée à la leur, qui leur assurait non seulement la survivance des êtres chers que la mort avait ravis à leur amour mais encore la certitude de les revoir, de les entretenir et de connaître par eux les mystères de l'au-delà.

Avec raison les savants nient ces apparitions des esprits ; mais il suffit que le spiritisme en maintienne la réalité et que ses adeptes y croient pour que l'Église interdise tout commerce avec eux, assurée que ces esprits ne sont ni les Anges, ni les âmes réincarnées auxquelles on attribue les phénomènes étranges qui se produisent par de simples *trucs* bien connus des professionnels de la prestidigitation.

La théologie enseigne que les âmes séparées du corps peuvent communiquer avec les vivants, mais exceptionnellement et dans des cas qui sont rares ; mais c'est Dieu qui est juge de ces faveurs et ce ne sont pas les hommes, fussent-ils des *mediums* parfaits, qui ont le droit de provoquer à leur gré ces visites sans autre but que de satisfaire une vaine curiosité, ou d'ajouter un piquant intérêt à des exhibitions ordinairement puériles, théâtrales, souvent basement foraines. Non ; et ce serait faire injure à la sagesse de Dieu, qui dans l'autre monde règne en souverain absolu sur les âmes, que de croire qu'il autorise les Esprits bons à revenir sur terre pour tromper les vivants par des messages trop souvent vides de sens et pour leur donner des